

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Décret n° 2023-81 du 7 mars 2023
portant création, attributions et composition du comité de
supervision de la 39^e session ministérielle de la conférence des
ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie
(CONFESJES)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution :

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les statuts de la CONFESJES ;

Vu la décision n° 2/CONFESJES/C38-2021 du 27 février 2021 attribuant l'organisation de la 39^e session ministérielle de la CONFESJES à la République du Congo ;

Vu le cahier des charges de la 39^e session ministérielle signé le 21 octobre 2022 conjointement par le ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi et le secrétaire général de la CONFESJES,

DECRETE :

Chapitre 1 : De la création

Article premier : Il est créé un comité de supervision de la 39^e session ministérielle de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFESJES).

La 39^e session ministérielle de la CONFESJES est placée sous le très haut patronage du Président de la République.

Chapitre 2 : Des attributions

Article 2 : Le comité de supervision de la 39^e session ministérielle de la CONFEJES est chargé, notamment, de :

- coordonner les activités relatives aux préparatifs et à l'organisation de la 39^e session ministérielle de la CONFEJES ;
- orienter l'action du comité d'organisation de la 39^e session ministérielle de la CONFEJES ;
- contrôler l'action du comité d'organisation.

Chapitre 3 : De la composition

Article 3 : Le comité de supervision de la 39^e session ministérielle de la CONFEJES est composé ainsi qu'il suit :

Président : le Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Premier vice-président : le ministre en charge de la jeunesse et des sports ;

Deuxième vice-président : le ministre en charge des finances ;

Troisième vice-président : le ministre en charge du budget ;

Quatrième vice-président : le ministre en charge de l'intérieur ;

Cinquième vice-président : le ministre en charge de la communication ;

Rapporteur : le chargé de mission, responsable de la préparation de la 39^e session ministérielle de la CONFEJES près le ministère en charge de la jeunesse et des sports ;

Membres :

- le préfet du département de Brazzaville ;
- le maire de la ville de Brazzaville ;
- le conseiller à la jeunesse et aux sports du Président de la République ;
- le conseiller à la jeunesse et aux sports du Premier ministre ;
- l'inspecteur général de la jeunesse et de l'éducation civique ;
- l'inspecteur général des sports et de l'éducation physique ;
- le commandant des forces de Police ;
- le commandant de la gendarmerie nationale ;
- le commandant de la sécurité civile ;
- l'administrateur général de la centrale d'intelligence et de documentation ;
- le directeur général de la société énergie électrique du Congo ;
- le directeur général de la société La Congolaise des eaux.

Article 4 : Le comité de supervision de la 39^e session ministérielle de la CONFEJES peut faire appel, en tant que de besoin, à toute personne ressource.

Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales

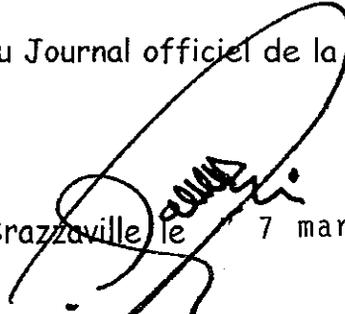
Article 5 : Les frais de fonctionnement du comité de supervision de la 39^e session ministérielle de la CONFESJES sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 6 : Les attributions et l'organisation du comité d'organisation de la 39^e session ministérielle de la CONFESJES sont fixées par un texte spécifique.

Article 7 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

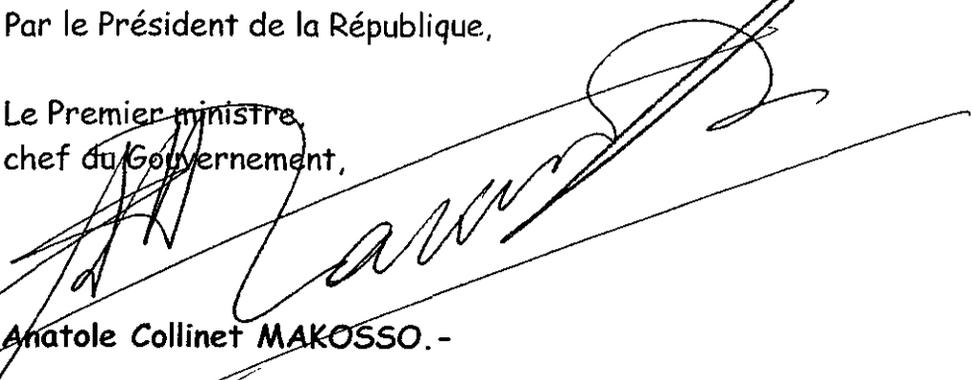
2023-81

Fait à Brazzaville le 7 mars 2023


Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

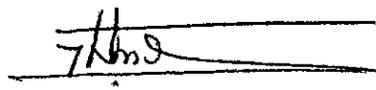
Le Premier ministre
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO. -

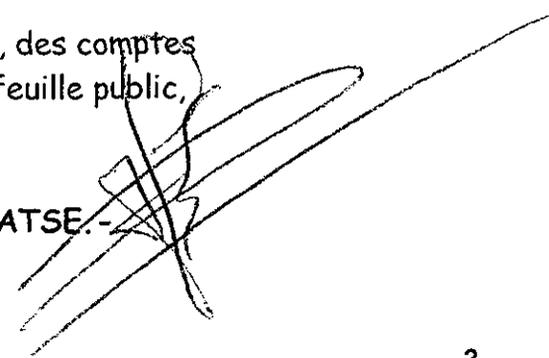
Le ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi,


Hugues NGOUELONDELE. -

Le ministre de l'économie et des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE. -

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE. -